

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE :
GESTION DE PROJETS ECO-SOLIDAIRES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 791106U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,
sur avis conforme du Conseil général

BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE : GESTION DE PROJETS ECO-SOLIDAIRES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des concepts et des outils de gestion de projet dans le cadre d'une démarche d'éco-solidarité ;
- ◆ de développer des stratégies pour promouvoir le changement ;
- ◆ d'acquérir des ressources et des outils en vue de mettre en place des principes de management participatif et de marketing propres aux entreprises éco-solidaires.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

sur la base d'une situation exemplative liée à l'éco-solidarité,

- ◆ réaliser une collecte de données pertinentes à la prise en compte de concepts liés au domaine de l'éco-solidarité
- ◆ analyser les données collectées en vue de proposer un projet ou une intervention adaptée
- ◆ respecter la déontologie et la culture d'une organisation en adoptant des attitudes professionnelles
- ◆ s'adapter aux outils informatiques et aux modalités de communication en vigueur dans une organisation
- ◆ rédiger un rapport reprenant :
 - ◆ les données collectées et les analyses réalisées
 - ◆ une description de tâches réalisées en lien avec l'éco-solidarité
 - ◆ une évaluation des acquis d'une expérience professionnelle ou de stage
- ◆ analyser une situation :

- ◆ à partir de repères relatifs à l'éthique et à la déontologie
- ◆ en identifiant les difficultés et problèmes éthiques en jeu
- ◆ en relevant les responsabilités de l'intervenant

- ◆ identifier de façon autonome un objectif de recherche
- ◆ effectuer une recherche
- ◆ trier et de sélectionner les informations pertinentes
- ◆ donner une synthèse pragmatique, propre à la prévention ou à la résolution de la problématique
- ◆ présenter un fonds documentaire de base

- ◆ décrire les outils nécessaires au développement et à l'actualisation des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement :

- ◆ « **Recherche, traitement et validation de l'information** », n° de code **725110U32D1** ;
- ◆ « **Ethique et déontologie appliquées à l'éco-solidarité** », n° de code **994003U35D1** ;
- ◆ « **Stage d'intégration professionnelle : Bachelier en éco-solidarité** », n° de code **791107U32D1** ;

classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

sur la base d'une situation professionnelle liée à l'éco-solidarité validée par le chargé de cours, dans le respect des valeurs liées à l'éco-solidarité,

- ◆ de développer une méthodologie appropriée de la conduite de projet ou d'une campagne et la traduire en actions opérationnelles comprenant :
 - ◆ une stratégie d'action visant un changement sur base de l'identification des résistances et des leviers dans la situation proposée,
 - ◆ l'application des principes du management participatif,
 - ◆ un plan de marketing pour promouvoir le projet ou la campagne.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Méthodologie spéciale : conduite de projets éco-solidaires

à partir de situations professionnelles liées à l'éco-solidarité,

- ◆ d'identifier un problème de départ ou un besoin susceptible de déboucher sur un projet (ou sur une campagne) porteur de sens (contexte, valeurs ...) ;
- ◆ de sélectionner et d'exploiter différents outils adaptés à la gestion de projets (brainstorming, outils de diagnostic, outils organisationnels et prévisionnels ...) ;
- ◆ de mettre en œuvre les méthodes et les techniques nécessaires à la gestion d'un projet :
 - ◆ formulation du projet,
 - ◆ détermination des objectifs :
 - ◆ opérationnels, méthodes et techniques utilisées, satisfaction des parties prenantes,
 - ◆ stratégiques : enjeux et résultats en termes d'éco-solidarité ;

- ◆ identification des contraintes et des ressources,
- ◆ planification,
- ◆ réalisation,
- ◆ évaluation du projet en référence aux objectifs.

4.2. Conduite du changement

- ◆ d'expliciter différentes théories et modèles du changement de comportement ;

à partir de situations professionnelles apportées par le chargé de cours ou par l'étudiant, relatives à l'éco-solidarité,

- ◆ de relever les principales caractéristiques du changement à promouvoir ;
- ◆ d'identifier les sources de résistance (internes/externes, individuelles/collectives ...) ;
- ◆ de présenter des modalités d'accompagnement du changement en définissant des leviers pour favoriser l'adhésion de l'ensemble des acteurs ;
- ◆ d'établir un plan de communication en identifiant les acteurs visés et en définissant les rôles et la marge de manœuvre de chacun.

4.3. Gestion d'entreprise éco-solidaire

à partir de cas concrets de management et de gestion des ressources humaines d'entreprise éco-solidaire, en disposant des documents ad hoc,

- ◆ d'identifier les valeurs et l'éthique sous-jacentes à l'entreprise en cohérence avec l'entrepreneuriat éco-solidaire ;
- ◆ de déterminer les principes du management participatif mis en œuvre dans l'entreprise ;
- ◆ d'énoncer et de justifier des pistes d'action visant à améliorer la démarche participative et la gestion des ressources humaines ;
- ◆ d'identifier les difficultés prévisibles, de proposer et de justifier des solutions au regard des principes éthiques de l'éco-solidarité.

4.4. Marketing en éco-solidarité

dans le respect des valeurs et de l'éthique relatives à l'éco-solidarité,

- ◆ de définir l'actualité et les tendances du marketing management et du marketing éco-solidaire ;
- ◆ d'analyser des éléments de marketing pertinents dans le cadre de l'éco-solidarité ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les caractéristiques d'un public cible pour en dégager les besoins et les attentes ;
- ◆ d'élaborer le plan marketing d'un projet ou d'une campagne éco-solidaire ;
- ◆ de développer une réflexion en tenant compte des paramètres organisationnels et environnementaux, des atouts et des obstacles à la réalisation du plan de marketing éco-solidaire.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour la méthodologie spéciale : conduite de projet éco-solidaire, il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale : conduite de projets éco-solidaires	CT	F	28
Conduite du changement	CT	B	20
Gestion d'entreprise éco-solidaire	CT	B	20
Marketing en éco-solidarité	CT	B	28
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120